



UNITE DE COORDINATION DU PROJET

خلية تنسيق المشروع

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'une ONG chargée d'appuyer la mise en œuvre et le suivi des Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans la zone II du PRAPS-2-MR « Assaba, Tagant et une partie de l'Adrar »

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer une deuxième phase du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au « **Recrutement d'une ONG chargée d'appuyer la mise en œuvre et le suivi des Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans la zone II du PRAPS-2 « Assaba, Tagant et une partie de l'Adrar »** »
2. L'Unité de Coordination du Projet Régional d'appui au Pastoralisme au Sahel phase-2 (PRAPS-2-MR) invite les Consultants (ONG) éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus.
3. Les ONG intéressées devront fournir les informations démontrant qu'elles ont les qualifications et expériences pertinentes pour fournir les services demandés (*la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références(dument attestées) concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale de l'ONG, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels permanent et occasionnel*). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
4. Les tâches de l'ONG comprennent, sans être limitatifs :
 - La sensibilisation des parties prenantes sur le nouveau Manuel de gestion des AGR au niveau décentralisé en vue d'expliquer les conditions d'éligibilité aux microprojets ainsi que le processus à suivre par les bénéficiaires. Cette activité sera effectuée avec l'appui du projet.
 - La sensibilisation et diffusion de l'information pour mettre les bénéficiaires potentiels à niveau par les opérateurs spécialisés,
 - La préparation des dossiers d'appels à proposition des micros projets à financer,
 - L'organisation des comités de sélection avec l'appui du Projet
 - La sensibilisation des bénéficiaires des nouveaux projets pour mobiliser leur contrepartie.
 - L'élaboration des requêtes de financement pour les AGR (convention, étude de faisabilité),

- La formation des bénéficiaires sur le mode de gestion des AGR par l'organisation des sessions de formation ciblées et les rencontres d'échange d'expérience,
- La mise en réseau des AGR actives dans le même domaine pour faciliter les échanges d'expérience et profiter des économies d'échelle ;
- Le recyclage des comités de gestion des AGR du PRAPSI sur les bonnes pratiques à raison d'un nombre de passages nécessaires annuels qui sera défini dans le DAO et le contrat ;
- Le contrôle des fonds de roulement des nouvelles et anciennes AGR, et l'encouragement à l'ouverture de comptes bancaires ;
- La mise à niveau des comités de gestion par la formation et l'application des directives édictées dans le statut de gestion administrative et financière des AGR,
- L'organisation de la documentation et le système adapté de comptabilité des AGR.

5. Une ONG sera sélectionnée, selon la méthode « qualification de consultants » telle que décrite dans le Règlement de Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d'investissement par la Banque Mondiale, **édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018**, et le contrat sera un contrat forfaitaire.

6. Un classement sera établi sur la base des critères ci- après :

- Expérience générale : 30 points
- Expérience spécifique dans le suivi, la formation et la mise en œuvre des AGR en milieu rural : 70 points

NB : Le PRAPS lance simultanément plusieurs avis à manifestation pour le recrutement d'ONG chargées d'appui à la mise en œuvre et le suivi des Activités Génératrices de Revenus dans la zone d'intervention du Projet. A cet effet une ONG ne peut être retenue sur plus d'une zone. Le soumissionnaire doit définir dans sa manifestation un ordre de préférence pour les zones auxquels il soumissionne.

7. L'attention des candidats est attirée sur les dispositions relatives aux conflits d'intérêt décrits au point 1.9 des directives ci-dessus
8. Les manifestations d'intérêt en trois (03) exemplaires sous enveloppe fermées doivent être envoyées par courrier à l'adresse indiquée à l'adresse ci-dessous au plus tard le **10 Mai 2022 à 12 heures :**

Attention : **Personne Responsable de Marchés Publics du Ministère de l'élevage.**

Adresse : **Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Elevage.**

Lot N°140, Ilot PR (ISKAN) – Tévragh Zeina. Nouakchott-Ouest Mauritanie.

Tél : 00222 37 04 31 24

9. Le dossier doit être présenté en français et doit porter la mention « **Recrutement d'une ONG chargée d'appuyer la mise en œuvre et le suivi des Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans la zone II du PRAPS-2 (Assaba, Tagant et une partie de l'Adrar)**»

**Le Coordonnateur National du PRAPS-2-MR
DR. IDRISSE DIARRA**

